



Marcoussis, le 16 mars 2026

AVIS HEBDOMADAIRE n° 1169

**GRATUITE DES LICENCES « ECOLE DE RUGBY », MASCULIN
« MOINS DE 16 ANS » et « MOINS DE 19 ANS » et FEMININES
« MOINS DE 18 ANS »**

Lors de sa réunion du 14 mars 2026, le Comité d'Orientation Politique de la FFR a décidé que les licences de joueurs et joueuses de la catégorie « Ecole de rugby », les licences des joueurs « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans » ainsi que les joueuses « moins de 18 ans » seront délivrées gratuitement, et ce jusqu'au 31 mai 2026, afin de faire découvrir le rugby au plus grand nombre. La Fédération française de rugby prendra donc à sa charge le prix de la licence.

Cette gratuité s'appliquera de la même façon sur le territoire de Nouvelle-Calédonie entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2026.

Cette décision entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026.

**Le Secrétaire Général,
Sylvain DEROEUX**

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité d'Orientation politique
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des organismes régionaux et départementaux de la F.F.R.
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la F.F.R.
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la F.F.R.